



GrainesdePaix

Solutions éducatives pour une paix durable

Graines de Paix - Rue Cornavin 11, CH-1201 Genève, Suisse, +41 22 700 9414, communication@grainesdepaix.org
www.grainesdepaix.org

CONFIRMATION DE PRESENCE et POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE de l'association GRAINES DE PAIX

Mardi 11 juin 2019 16.30 à 19.30

suivie d'une présentation et d'une verrée avec apéritif

Restaurant du Parc des Bastions – Promenade des Bastions 1 – 1204 Genève

Pensez à nous faire parvenir votre confirmation de présence à communication@grainesdepaix.org ou par poste d'ici le lundi 10 juin 2019 14h.

Mme Mlle M Nom : _____
Prénom : _____

Confirme sa présence à l'Assemblée Générale

Viendra accompagné-e de _____

Au Cercle des mécènes

Vous pourrez ainsi partager avec d'autres mécènes qui soutiennent vigoureusement l'enseignement des valeurs et compétences suscitant l'accomplissement et l'engagement des élèves en faveur d'un monde plus humain

Souhaite mettre la question suivante à l'ordre du jour

(Seules, les questions reçues jusqu'au lundi 3 juin 2019, 18 heures, provenant des cotisants 2018-2019 à jour, seront retenues)

Est à jour de sa cotisation 2019

Cotisation 2019 jointe

(seuls les virements reçus jusqu'au jour même – 11 juin, 16h30 à 16h50, seront valables pour voter)

Souhaite cotiser en arrivant à l'AG 2019

Non cotisant 2019

Fait un don en 2019 de _____.

Souhaite faire partie du Cercle des Mécènes (dons de 1000 CHF/EUR et +).

Ne pourra être présent(e) et délègue son pouvoir à la personne suivante :

Signature _____ Date _____

Versements de vos dons et vos cotisations :

Par virement (données ci-dessous) ou avec le BV joint.

Bénéficiaire	Association Graines de Paix, 1201 Genève	
Banque	Postfinance, Nordring 8, CH-3030 BERNE	
BIC	POFICHBEXXX	
IBAN-CHF	CH66 0900 0000 1727 9126 6	CCP : 17-279126-6
IBAN-EUR	CH24 0900 0000 9165 0896 7	CCP : 91-650896-7

Via le don en ligne : <http://www.grainesdepaix.org/fr/don-en-ligne>

Votre don est déductible en Suisse et peut l'être aussi selon votre pays de résidence. En Suisse, les modalités sont définies par canton. Dans les autres pays, les dons peuvent être déductibles si un accord bilatéral avec la Suisse le prévoit. Si votre don est de 100 CHF et plus, vous recevrez une attestation fiscale.

En faisant un don de 1000 CHF et plus, vous serez accepté au **Cercle des Mécènes** et pourrez côtoyer d'autres mécènes comme vous, concernés par les enjeux actuels, et convaincus de l'importance de l'éducation – une éducation repensée, élargie aux valeurs et compétences humaines et éco-citoyennes pour la paix sociétale.

En espèces

C'est possible le jour même sur les lieux, ou les jours précédents à notre bureau.

Merci vivement !